
SESSION ANNUELLE 2018 DE LA CONFERENCE PARLEMENTAIRE SUR L'OMC

OMC : la voie à suivre

Genève, 6-7 décembre 2018

*Organisée conjointement par l'Union interparlementaire et le Parlement européen
(Siège de l'OMC, Salle CR1)*

RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS ORGANISATION DES TRAVAUX

Le présent document vient compléter la note relative aux informations pratiques distribuée aux délégués avec la lettre d'invitation.

Répartition des sièges dans la salle de réunion

Comme à l'accoutumée, il a été procédé à un tirage au sort des délégations participant à la session pour déterminer l'ordre des places dans l'espace alloué aux participants.

C'est le nom de l'**Afrique du Sud** qui a été tiré au sort et cette délégation parlementaire a donc été placée au premier rang à gauche, face à la tribune. Les autres délégations suivent dans l'ordre alphabétique anglais.

Le nombre de sièges alloués à chaque délégation dans la salle de réunion dépendra de l'effectif de chaque délégation et de la capacité d'accueil de la salle. L'espace réservé aux délégations d'observateurs se trouve sur la droite de la salle de réunion.

Les places de chaque délégation parlementaire ainsi que celles des observateurs des organisations internationales seront marquées par des plaques par pays/organisation.

Débats

Comme l'indique la note d'informations pratiques, tous les débats auront lieu **en plénière** et tous les participants et observateurs jouiront **des mêmes droits de parole**. Pour que la session atteigne le but escompté et pour faciliter l'échange d'idées, le Comité de pilotage a pris les dispositions suivantes :

- a) Pour aucun point de l'ordre du jour, il n'y aura pas de **liste d'orateurs établie à l'avance**. Les délégués qui souhaitent prendre la parole doivent indiquer à la présidence, au moyen des **formulaires d'inscription** prévus à cet effet, sur quel point précis ils veulent intervenir ou sur quel sujet ils veulent poser une question. Ces formulaires sont distribués dans la salle de réunion;
- b) Le débat sera interactif; il n'y aura pas de discours officiel et les intervenants utiliseront les micros placés devant chaque siège. Tant les participants que les observateurs sont invités à participer au débat soit en faisant de brèves interventions, soit en posant des questions, et ils **devront s'abstenir de donner lecture de déclarations rédigées à l'avance**;
- c) Sous réserve de toute autre disposition prise par le Président en fonction des circonstances, **les interventions ne doivent pas dépasser trois minutes**. Les délégués peuvent, toutefois, intervenir à **plusieurs reprises** sur chaque point de l'ordre du jour, en particulier pour réagir à d'autres interventions;
- d) Le Président donnera la parole aux délégués dans un **ordre propice à un véritable échange d'opinions**. En donnant la parole à un orateur, le Président annoncera l'orateur suivant;
- e) **Il n'y aura pas de comptes rendus officiels** des débats.

Projet de document final

L'avant-projet de document final, établi par le Parlement européen en tant que co-organisateur de la Conférence, a été affiché sur le site web de l'UIP en octobre 2018. Les parlements ont été invités à soumettre par écrit leurs amendements à ce texte jusqu'au 15 novembre 2018. Le Comité de pilotage examinera les amendements proposés à sa réunion du 6 décembre et élaborera alors un projet révisé qui sera soumis pour adoption à la Conférence plénière à sa séance de clôture. Durant cette séance, il ne sera pas possible de rouvrir le débat sur le fond.

Documents

Les seuls documents officiels de la session seront son programme, l'avant-projet de document final, les documents de travail préparés par les rapporteurs, la liste des participants et les notes d'information établies par le Secrétariat de la session.

Si des participants et observateurs souhaitent diffuser leurs propres documents et toute autre documentation se rapportant aux thèmes de la session, ils pourront utiliser une table prévue à cet effet, placée à proximité immédiate de la salle de réunion.

Liste des participants

Une liste provisoire des participants sera distribuée avec les pochettes d'information. Pour des raisons techniques, il ne sera pas possible d'établir une liste révisée sur place. La liste définitive sera disponible sur le site web de l'UIP (<https://ipu.org/fr/event/session-de-la-conference-parlementaire-sur-lomc/documents>) après la session. Pour en garantir l'exactitude, les participants et observateurs sont priés d'informer le service d'inscription de toute correction devant être apportée à la liste provisoire **au plus tard le vendredi 7 décembre à 15 heures**.

Réception

Les participants et observateurs sont aimablement invités à une réception qui se tiendra à **18 h 30 le jeudi 6 décembre** dans les locaux de l'OMC, à l'Atrium. Il n'y aura pas de transport spécial à la fin de la réception.